



Le Saint-Siège

**MESSAGE DU PAPE FRANÇOIS
AUX PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE THÈME
«AFFRONTER LES DISPARITÉS MONDIALES EN MATIÈRE DE SANTÉ »**

[AULA NUOVA DU SYNODE, 16-18 NOVEMBRE 2017]

A mon vénéré frère

le cardinal Peter Kodwo Appiah Turkson

préfet du dicastère pour le service du développement humain intégral

Je désire faire parvenir mes salutations cordiales aux participants à la XXXIIe conférence internationale sur le thème *Affronter les disparités mondiales en matière de santé*. Je remercie de tout cœur ceux qui ont collaboré à l'événement, en particulier le dicastère pour le service du développement humaine intégral et la confédération internationale des institutions de santé catholiques.

Lors de la conférence de l'année dernière, face à certaines données positives concernant l'espérance de vie moyenne et la lutte contre les maladies au niveau mondial, était apparu de manière évidente le grand écart entre les pays riches et les pays pauvres en ce qui concerne l'accès aux soins et aux traitements de santé. On décida ainsi d'affronter concrètement le thème des disparités et des facteurs sociaux, économiques, environnementaux et culturels qui les alimentent. L'Eglise ne peut pas s'en désintéresser, consciente que sa mission, tournée vers le service de l'être humain créé à l'image de Dieu, est tenue de prendre également en charge le soin de sa dignité et de ses droits inaliénables.

Dans la nouvelle Charte des agents de santé, il est écrit, à cet égard, que «le droit fondamental à la protection de la santé concerne *la valeur de la justice*, selon laquelle il n'existe pas de distinctions entre peuples et nations, compte tenu des situations objectives de vie et de développement de ceux-ci, dans la poursuite du *bien commun*, qui est à la fois le bien de tous et de chacun» (n. 141). L'Eglise suggère que l'harmonisation entre le droit à la protection de la santé

et le droit à la justice soit assuré par une distribution équitable de structures médicales et de ressources financières, selon les principes de solidarité et de subsidiarité. Comme la Charte le rappelle, «les responsables des activités de santé doivent eux aussi se laisser interpeller de manière forte et particulière, conscients que “tandis que les pauvres du monde frappent aux portes de l’opulence, le monde riche risque de ne plus entendre les coups frappés à sa porte, sa conscience étant désormais incapable de reconnaître l’humain”» (n. 91; Benoît XVI, Lett. enc. *Caritas in veritate*, n. 75).

J’apprends avec satisfaction que la conférence a préparé un projet pour contribuer à affronter concrètement ces défis: l’institution d’une *plateforme opérationnelle de partage et de collaboration entre les institutions médicales catholiques* présentes dans divers contextes géographiques et sociaux. J’encourage avec plaisir les acteurs d’un tel projet à persévérer dans cet engagement, avec l’aide de Dieu. C’est à cela que sont tout d’abord appelés les agents de santé et leurs associations professionnelles, tenus à devenir les promoteurs d’une sensibilisation toujours plus grande auprès des institutions, des organismes d’assistance et de l’industrie de la santé, afin que tous puissent réellement bénéficier du droit à la protection de la santé. Assurément, celui-ci ne dépend pas seulement de l’assistance médicale, mais également de facteurs économiques, sociaux, culturels et décisionnels complexes. C’est pourquoi «la nécessité de résoudre les causes structurelles de la pauvreté ne peut attendre, non seulement en raison d’une exigence pragmatique d’obtenir des résultats pour le bien de la société, mais pour la guérir d’une maladie qui la rend fragile et indigne, et qui ne fera que la conduire à de nouvelles crises. Les programmes d’assistance qui font face à certaines urgences devraient être considérés seulement comme des réponses provisoires. Tant que ne seront pas résolus radicalement les problèmes des pauvres, en renonçant à l’autonomie absolue des marchés et de la spéculation financière, et en attaquant les causes structurelles de la disparité sociale, les problèmes du monde ne seront pas résolus, ni en définitive aucun problème. La disparité sociale est la racine des maux de la société» (Exhort. ap. *Evangelii gaudium*, n. 202).

Je voudrais également m’arrêter sur un aspect incontournable, en particulier pour ceux qui servent le Seigneur en se consacrant à la santé de leurs frères. Si l’aspect organisationnel est fondamental pour prêter les soins dus et offrir la meilleure attention à l’être humain, il est également nécessaire que manquent jamais, chez les agents de santé, les dimensions de l’écoute, de l’accompagnement et du soutien à la personne. Jésus, dans la parabole du Bon Samaritain, nous présente les attitudes à travers lesquelles concrétiser le soin à l’égard de notre prochain marqué par la souffrance. Tout d’abord, le samaritain «voit», il se rend compte et «il éprouve de la *compassion*» pour l’homme dépouillé et blessé. Ce n’est pas une compassion qui est seulement synonyme de peine ou de chagrin, c’est quelque chose de plus: elle indique la prédisposition à entrer dans le problème, à se mettre dans la situation de l’autre. Même si l’homme ne peut pas égaler la compassion de Dieu, qui entre dans le cœur de l’homme et en l’habitant le régénère, il peut toutefois l’imiter «en se faisant proche», «en pansant les blessures», «en le prenant en charge», «en prenant soin» (cf. Lc 10, 33-34). Une organisation médicale efficace et en mesure

d'affronter la disparité ne peut pas oublier sa source primaire: la compassion du médecin, de l'infirmière, de l'agent, du bénévole, de tous ceux qui, sur ce chemin, peuvent soulager la douleur de la solitude et de l'angoisse.

La compassion est une voie privilégiée également pour édifier la justice, car, en se mettant dans la situation de l'autre, non seulement elle nous permet d'en rencontrer les peines, les difficultés et les peurs, mais aussi d'en découvrir, au sein de la fragilité qui caractérise chaque être humain, le caractère précieux et la valeur unique, en un mot: la dignité. Car la dignité humaine est le fondement de la justice, alors que la découverte de la valeur inestimable de chaque homme est la force qui nous pousse à dépasser, avec enthousiasme et abnégation, les disparités.

Je désire enfin m'adresser aux représentants de plusieurs sociétés pharmaceutiques qui ont été convoquées ici à Rome pour affronter le problème de l'accès aux thérapies antirétrovirales en âge pédiatrique. Je voudrais vous confier un passage de la nouvelle Charte pour les agents de santé: «S'il est indéniable que la connaissance scientifique et la recherche des entreprises pharmaceutiques ont des lois propres auxquelles se conformer, comme, par exemple, la sauvegarde de la propriété intellectuelle et un juste profit comme support pour l'innovation, celles-ci doivent trouver un compromis adapté avec le droit à l'accès aux thérapies essentielles et/ou nécessaires, en particulier des pays les moins développés, et cela notamment dans le cas de ce qu'on appelle les "maladies rares" et "orphelines", qui sont accompagnées par le concept de "médicaments orphelins". Les stratégies médicales, visant à poursuivre la justice et le bien commun, doivent être éthiquement et économiquement durables. En effet, alors qu'elles doivent sauvegarder la durabilité aussi bien de la recherche que des systèmes de santé, elles devraient dans le même temps rendre disponibles les médicaments essentiels en quantités adaptées, sous des formes pharmaceutiques utilisables et de qualité garantie, accompagnés par une information correcte et à des coûts accessibles, aux individus et aux communautés» (n. 92).

Je vous remercie pour l'engagement généreux avec lequel vous exercez votre précieuse mission. Je vous donne ma bénédiction apostolique et je vous demande de vous rappeler de moi dans la prière.

Du Vatican, le 18 novembre 2017

François